



Signataire : Louise Trottet

Date de dépôt : 30 mai 2024

Question écrite

Régulation de l'usage des smartphones par les élèves dans l'école obligatoire

On ne compte plus les publications qui démontrent l'impact nocif de l'usage excessif des smartphones sur l'apprentissage¹ et la santé mentale² de la population jeune. Certains cantons suisses pratiquent d'ailleurs une limitation, voire une interdiction de l'usage des smartphones à l'école^{3,4}.

Dans ce contexte, je souhaite m'informer sur les règles en vigueur concernant l'usage de ces objets par les élèves dans l'école genevoise – primaire comme secondaire – et remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.

¹ <https://www.unesco.org/en/articles/smartphones-school-only-when-they-clearly-support-learning>

² https://www.lepoint.fr/sante/plus-un-enfant-utilise-un-smartphone-tot-plus-sa-sante-mentale-est-en-danger-30-05-2023-2522211_40.php

³ <https://www.lenouvelliste.ch/valais/bas-valais/martigny-district/l-ecole-valaisanne-interdit-toujours-le-telephone-portable-mais-travaille-a-l-integrer-777761>

⁴ <https://www.vd.ch/def/sg-def/rentree-scolaire-2019-2020/les-nouveautes-de-la-rentree/les-telephones-portables-eteints-durant-le-temps-scolaire>